

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 11 décembre 2024

Date de publication précédente: 28 juin 2019

No de fiche: 410B-7

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

ARC S1HB (Partie B)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Destiné à former un revêtement à fort pouvoir garnissant sur les surfaces convenablement préparées qui seront exposées à des produits chimiques peu corrosifs et à une abrasion modérée.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)

Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)

Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302

Corrosion cutanée, Catégorie 1C, H314

Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 2, H373 (orale)

Danger pour le milieu aquatique, Aiguë, Catégorie 1, H400

Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 1, H410

##### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P260	Ne pas respirer les brouillards/les aérosols.
	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P301/330/331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

**Informations supplémentaires:** Aucun

### 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	20-50	135108-88-2	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 (orale) Aquatic Chronic 3, H412
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	25-30	68953-36-6	Skin Corr. 1C, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (facteur M 10) Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M 1)
Alcool benzylique	10-20	100-51-6	Acute Tox. 4, H302, H332 Eye Irrit. 2, H319
Tétraéthylènepentamine	5-10	112-57-2	Acute Tox. 4, H302, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	0,1-0,5	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332\ Acute Tox. 5, H303 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 (système respiratoire, inhalation)
Autres Ingrédients:			
Silice (Quartz)	1-3	14808-60-7	Non classé*

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

\*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

#### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

##### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Contacter un médecin.
- Ingestion:** Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Éviter l'aspiration du vomi. Tourner la tête de la victime sur le côté. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les brouillards. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Est corrosif pour les yeux, la peau et les membranes muqueuses, ce qui peut conduire à leur irritation grave, aux brûlures et à la destruction des tissus. Les fortes concentrations de vapeur et de brume peuvent causer une violente irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et une haleine courte. La mise en contact répétée peut sensibiliser la peau ou provoquer une réaction allergique.

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

#### SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Aucune donnée disponible

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone.

**Autres dangers:** L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

#### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Rincer les dernières traces d'éclaboussures avec de l'eau.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Ne pas respirer les brouillards/les aérosols. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur réutilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Stockez dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas entreposer dans des contenants métalliques réactifs.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

Ingrédients	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	SO	SO
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	SO	SO
Alcool benzylique	SO	SO
Tétraéthylènepentamine	SO	SO
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	SO	SO
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations au-dessous des limites d'exposition. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc naturel, caoutchouc nitrile, néoprène ou PVC).

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	pâte	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	havane	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	6 400 cSt @ 25°C
<b>Odeur</b>	amine	<b>Solubilité dans l'eau</b>	légèrement soluble
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	1,25 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	0%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas applicable	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	n'est pas défini	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0%
<b>Point éclair</b>	122°C	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	données sur les composants	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto- inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	n'est pas défini		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes vives et températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré. Métaux réactifs. Matériaux réactifs aux composés hydroxylés.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, nitrosamines et autres émanations toxiques.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel souffrant d'allergie, d'eczéma ou de problèmes de la peau, peut être affecté par l'exposition.**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange = 798,6 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, rat	449 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1 230 mg/kg
Tétraéthylènepentamine	DL50, rat	1 400 mg/kg (références croisées)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, rat	2 413 mg/kg

**Par voie cutanée:** ETA-mélange = 2 929 mg/kg

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	DL50, lapin	2 000 mg/kg
Tétraéthylènepentamine	DL50, lapin	660 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	DL50, lapin	2 009 mg/kg
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	DL50, lapin	2 673 mg/kg

**Par inhalation:**

Les fortes concentrations de vapeur et de brume peuvent causer une violente irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et une haleine courte. ETA-mélange = 64,4 mg/l (vapeur), > 5 mg/l (brouillard).

Substance	Essai	Résultat
Alcool benzylique	CL50, rat	> 4,178 mg/l (brouillard)
Alcool benzylique	CL50, rat	11 mg/l (vapeur, ETA)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	CL50, rat	> 1,49 mg/l (brouillard)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Provoque des brûlures de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Risque de lésions oculaires graves.

Substance	Essai	Résultat
Tétraéthylènepentamine	Irritation des yeux, lapin	Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

La mise en contact répétée peut sensibiliser la peau ou provoquer une réaction allergique.

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Alcool benzylique, Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine: non susceptible d'être mutagène sur les cellules germinales. Tétraéthylènepentamine – Test d'Ames : positif. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité:**

La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

**Toxicité pour la reproduction:**

Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: non susceptibles d'être toxiques pour la reproduction. Tétraéthylènepentamine: non concluant.

**STOT - exposition unique:**

Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique. Tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: manque de données.

**STOT - exposition répétée:**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine, Tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

**Danger par aspiration:**

Non classé comme substance toxique en cas d'aspiration. La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale.

**Autres informations:**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Substance	Essai	Résultat
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	96 h CL50 (Poecilia reticulata)	63 mg/l
Alcool benzylique	96 h CL50 (Têtes-de-boule (pimephales promelas))	460 mg/l
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	48 h CE50 (daphnie)	15,4 mg/l
Acides gras, tall-oil, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine	48 h CE50 (daphnie)	0,1 mg/l
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	CEr50 72 h (algues)	43,9 mg/l
Alcool benzylique	72 h CI50 (algues)	700 mg/l
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	3 h CE50 (boues activées)	187 mg/l

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Tétraéthylènepentamine: une résistance à la biodégradation est prévue. Alcool benzylique: facilement biodégradable. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: s'hydrolyse dans l'eau ou avec l'air humide, en libérant du méthanol et des organosilicones; biodégradation 50% (OCDE 301A 28 jours).

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné, Tétraéthylènepentamine, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable. Tétraéthylènepentamine:  $\log K_{o/e} < 1$ . Alcool benzylique: faible risque de bioaccumulation ( $\log K_{o/e} = 1,1$ ).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pâte. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Alcool benzylique: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols. Tétraéthylènepentamine: une mobilité forte dans les sols est prévue.

**12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Il n'en existe pas de connu.

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN2735

TMD: UN2735

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

RID/IMDG/OACI: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(POLYAMIDOAMINES / CYCLOALIPHATIC AMINES)

TMD: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.  
(POLYAMIDOAMINE / CYCLOALIPHATIC AMINES))

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

RID/IMDG/OACI: 8

TMD: 8

**14.4. Groupe d'emballage**

RID/IMDG/OACI: III

TMD: III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

POLLUANT MARIN

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

IMDG: EMS F-A, S-B, GROUPE DE SÉPARATION DES MATIÈRES DU CODE IMDG 18-ALCALIS

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0: Dose minimale avec effet observé  
 DSEO: Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS: Fiche de données de sécurité  
 IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND: Non disponible  
 NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI: Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL: Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH: Système général harmonisé  
 SO: Sans objet  
 STEL: Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV: Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Skin Corr. 1C, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373 (orale)	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:**

- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.
- H312: Nocif par contact cutané.
- H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315: Provoque une irritation cutanée.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332: Nocif par inhalation.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 11 décembre 2024

**Changements apportés à la** Sections 1.2, 1.3, 3, 4.2, 5.2, 7.2, 8.1, 9.1, 12.5, 13, 15.1, 16.

**FDS dans cette révision:**

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.